
LETTRE D'INFORMATION

Septembre 2016

Indemnité de rupture

Nous venons d'obtenir un arrêt de la Cour de Paris qui porte à deux années de commissions le montant de l'indemnité de rupture due à l'agent au lieu du montant, moindre, qui avait été accordé en 1^{ère} instance.

La Cour conforte ainsi les usages commerciaux en la matière.

Application L.E.A - Avocats

Notre application mobile  évolue.

Vous pouvez télécharger la mise à jour sur l'Apple Store ou Google.

Vous pourrez ainsi à tout moment suivre notre fil d'actualités, nous écrire ou nous appeler et compter sur nous.

Télécharger notre Application :



Maître Antoine SIMON
Avocat Associé

Poitiers

1, allée des Anciennes Serres
86280 Saint Benoît
Tel : 05.49.88.03.03
leapoitiers@lea-avocats.com

Paris

128, boulevard Saint Germain
75006 Paris
Tel : 01.44.27.01.45
leaparis@lea-avocats.com

Séville

Avenida Diego Martinez Barrio, N°4
Edificio Viapol Center, 7^a Planta 5B
41013 Sevilla - España
Tel : 00 34 95 40 922 55
leaseville@lea-avocats.com

Nous suivre sur twitter :



Télécharger notre Application :

